Vol. 6, No 2 • Hiver 2008

SEPB 575 FTQ

L'Écho SYNDICAL 575

Bulletin d'information du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau - Section locale 575

Encore une fois, un grand succès !

Puisqu'une image vaut mille mots, voici en quelques photos le dernier colloque des unités de caisses qui s'est tenu les 14 et 15 octobre dernier. Plus de 80 personnes ont pris part aux nombreuses discussions.

À l'intérieur

Quoi de neuf du côté de l'équité page 2

Recrutement syndical, j'y adhère page 2

Des nouvelles de nos régions page 3

Un petit geste... solidaire ! page 4

Congrès du SEPB-575 page 5

Suite de l'Histoire d'horreur page 5

Voeux de la saison page 6

Quoi de neuf du côté

de l'équité...

On fait le point ...

L'automne 2008 a été consacrée en majeure partie à l'élaboration des descriptifs d'emploi dans les caisses et l'évaluation des quelques 90 catégories d'emploi existant en novembre 2001.

Ce travail était lourd car il est devenu rapidement évident que le syndicat et Desjardins divergeaient dans l'interprétation du plan d'évaluation et de son application aux emplois dans les caisses. Dans les autres comités d'équité salariale (Compensation, Fiducie, FMO, Caisses de groupe, Gaspésie – les Iles, DGA, DSF et la Caisse Centrale), les parties se sont entendues sur l'interprétation du plan aux emplois. **Quant aux emplois dans les caisses, le syndicat est d'avis qu'il y a une sous-estimation systématique de la part de l'employeur.**

Ce blocage a amené le syndicat à exiger des rencontres pour l'ensemble des programmes d'équité salarial du SEPB-575 avec les décideurs de la rémunération et des ressources humaines du Mouvement Desjardins en matière d'équité salariale. Ces rencontres ont commencé à la fin-novembre et se poursuivront durant la prochaine année. **Que ce soit les problèmes d'interprétation du plan, le mode d'estimation des écarts salariaux ou le maintien de l'équité après 2001, ces rencontres avec Desjardins seront cruciales afin de déterminer si oui ou non les parties pourront s'entendre sur un règlement des dossiers d'équité salariale.**

2009 sera l'année cruciale dans ce dossier. Soyez assurées que votre syndicat continuera à défendre entièrement vos droits à l'équité salariale et vous gardera informées de tout développement.

Si vous avez des questions, des inquiétudes ou des commentaires, vous pouvez consulter notre site au www.sepb575.qc.ca ou encore nous écrire à :

SEPB-575 (Équité salariale)
1200, avenue Papineau, bureau 250
Montréal (QC) H2K 4R5
Courriel : echo.equite@sepb575.qc.ca

RECRUTEMENT SYNDICAL

J'y adhère !

L'amélioration et le maintien des conditions de travail et de la qualité de vie des travailleuses et des travailleurs passent par la négociation des conventions collectives, par la défense des droits ainsi que par un travail constant à l'atteinte d'une justice économique et l'égalité pour toutes et tous.

Ces objectifs sont possibles seulement si les travailleuses et les travailleurs adhèrent au mouvement syndical afin que celui-ci jouisse de syndicats forts. Cette force, nous la puisons dans notre taille et par un « membership » accru.

Aidez-nous en nous transmettant les noms de contacts qui permettront un premier pas d'une sensibilisation qui transformera ces travailleuses et ces travailleurs en membre de notre syndicat, en militantes et en militants et surtout en citoyennes et en citoyens socialement impliqués et mobilisés pour la négociation et la défense de leurs conditions de travail. Afin de motiver nos membres, le SEPB verse un montant de 3 $ par nouvel adhérant découlant d'un contact.

Nous comptons sur votre désir de voir votre syndicat grandir en croissance et en force.

Contactez-nous directement ou par le biais de vos représentants syndicaux.

Solidairement,

Claude Paquet
SEPB-Québec

1200, ave. Papineau, bureau 250
Montréal (Qc) H2K 4R5

Téléphone : 514 522-6511
Télécopieur : 514 522-9000
Cell. : 514 236-7372

cpaquet@sepb.qc.ca

Bogidar Pérucich
SEPB-Québec

1200, ave. Papineau, bureau 250
Montréal (Qc) H2K 4R5

Téléphone : 514 522-6511
Télécopieur : 514 522-9000
Cell. : 514 239-1044

bperucich@sepb.qc.ca

Des nouvelles *de nos régions...*

C'est le 3 novembre dernier que Nancy Cliche, directrice pour la région de Québec métropolitain-Beauce, avait convié les personnes dirigeantes des unités de Desjardins à une activité régionale. Quinze (15) participantes étaient présentes.

Guy Latour, président par intérim de la section locale a prit part à la rencontre pour livrer un compte-rendu des différents travaux et dossiers menés par les personnes dirigeantes de la section locale et ceux qu'elles entendent prioriser au cours des prochains mois.

Roger Samuel, coordonnateur, a expliqué l'entente intervenue avec Desjardins qui répond à des enjeux importants dans les négociations en cours dont l'aménagement ou la réduction du temps de travail et l'encadrement des objectifs servant à l'évaluation du rendement. Inspirées par ce cadre de règlement, les caisses de St-Romuald et Du Vallon ont conclu une entente pour le renouvellement de leur convention collective.

Le coordonnateur a entretenu les participantes sur le déploiement du projet « évolution de la force de vente en gestion des avoirs ». Il a été convenu de convoquer une réunion le 26 novembre, avec des personnes oeuvrant dans ce secteur dans les différentes unités, pour discuter de leurs préoccupations en lien avec la rémunération variable associée à ce projet.

Les représentantes des caisses de St-Agapit/St-Gilles et Baie-Comeau, dont les conventions collectives sont échues depuis novembre et décembre 2006 ont exprimé leur impatience en rapport au délai pour le renouvellement de leur convention respective. Il semble très difficile d'obtenir des disponibilités dans l'agenda du conseiller de la Fédération pour tenir des rencontres de négociations. Elles souhaitent des avancées significatives lors des rencontres fixées d'ici la fin de l'année, entre les parties.

Les échanges semblent plus fructueux à la Caisse Centre Nouvelle-Beauce où une entente de principe est intervenue le 13 novembre. Cette entente a été entérinée dans une proportion de 80% par les membres réunis en assemblée générale le 9 décembre dernier.

Poursuivant leur route vers l'est, c'est le 4 novembre, à Rimouski dans le Bas St-Laurent, que Lizon Dufour directrice pour la région, assistée de Guy Latour et Roger Samuel ont accueilli les vingt (20) personnes dirigeantes des unités de Desjardins. Ils étaient accompagnés d'Andréanne Lemay, conseillère dans la région.

Le coordonnateur a exposé les travaux réalisés à ce jour par les différents comités d'équité salariale et ainsi que les étapes à venir.

Il a aussi été question de tenir, le 3 décembre prochain, une rencontre avec des personnes du secteur de la gestion des avoirs, où le coordonnateur et la conseillère assisteront pour obtenir leurs commentaires en rapport avec le nouveau mode de rémunération variable.

Après un délai de presque 2 ans de l'expiration de la convention collective, les employés de la caisse de Rivière-du-Loup ont finalement signé le renouvellement de leur contrat de travail. Ce règlement prévoit des améliorations substantielles concernant l'évaluation du rendement qui représentait l'enjeu prioritaire de la négociation.

Un deuxième règlement dans la région a également connu son dénouement. C'est le 16 septembre dernier, soit près de 2 ans et demi après l'échéance de la convention collective que les parties signaient l'entente intervenue au centre financier aux entreprises du BSL pour les places d'affaires de Rimouski et Matane. Le statu quo a été maintenu relativement à la clause de nomination, alors que l'employeur demandait d'introduire la notion du plus apte. Des gains ont été obtenus sur l'encadrement des objectifs servant à l'évaluation du rendement.

Les négociations se poursuivent aux caisses de Kamouraska, Bic et Matane. Pour leur part, les caisses de Rimouski, Du Rivage et des Monts et Mont-Joli, dont la convention arrive à échéance le 31 décembre prochain, sont à préparer leur projet d'amendements en vue de débuter leur négociation respective.

LES PROCHAINES ACTIVITÉS RÉGIONALES SE TIENDRONT LE 27 AVRIL 2009 À QUÉBEC ET LE 28 AVRIL 2009 À RIMOUSKI, DANS LE BAS ST-LAURENT.

Un petit geste... SOLIDAIRE !

Depuis plus de 40 ans, il existe une pratique de négociation nationale dans le secteur de l'industrie pétrolière, gazière et pétrochimique. Le Syndicat Canadian de l'Energie et du Papier (SCEP) s'entendait avec Pétro-Canada sur les augmentations de salaire, les vacances, congés, indemnités de départ et durée de la convention. L'entente conclue avec Pétro-Canada était adoptée par plus de 150 entreprises des secteurs pétrolier, gazier et pétrochimique (Shell, Esso, Suncor, etc.)

Boycottez Pétro-Canada

En 2007, la même entente a été conclue (5%, 4,5%, 4,5%) et appliquée à travers le Canada, comme c'est la coutume... sauf par Pétro-Canada qui l'a appliquée à Edmonton et à Toronto mais pas à Montréal où la compagnie offre moins pour les 3 années de l'entente nationale et exige de plus une convention de 6 ans avec négociation du salaire pour les 3 années additionnelles dans 3 ans.

De plus, la compagnie veut éliminer le représentant syndical à la prévention en santé et sécurité. Toutes les autres raffineries ont un tel représentant syndical à temps complet. Il semble que la raffinerie ne fasse pas partie d'un secteur prioritaire en vertu de la loi. Quelques autres points (reculs) reliés aux lignes de promotion sont aussi en suspens.

L'entreprise veut construire une nouvelle unité de coséfaction à Montréal (1,2 milliard $) et ne veut pas être en négociation en 2010 au moment de la construction. Cet argument ne tient pas car il n'y a eu aucun conflit de travail à sa raffinerie de Montréal depuis 25 ans et le syndicat est prêt à signer une entente à long terme du moment que l'entreprise lui assure l'application intégrale du « pattern » pour la durée de la convention.

En septembre 2007, Pétro-Canada a mis en lock-out les 262 employés de sa raffinerie de l'est de Montréal qui refusaient d'accepter des conditions de travail inférieures à celles accordées aux raffineries de l'Ontario et de l'Ouest du Pays. Dès le début du conflit, Pétro-Canada a facilement obtenu des injonctions limitant le piquetage à seulement deux (2) entrées sur les onze (11) donnant accès au terrain de l'entreprise. De plus, aucun syndiqué ne doit se trouver sur les terrains de toutes les stations d'essence de Pétro-Canada au Québec. Aucune manifestation n'est permise aux abords de la raffinerie.

Pétro-Canada a été trouvé coupable par la Commission des relations de travail du Québec de négociation de mauvaise foi, d'entrave et d'ingérence dans les affaires du syndicat local. Elle fait aussi face à 29 accusations de violation de la loi anti-briseurs de grève.

Le 24 septembre dernier, lors d'un vote secret supervisé par la Commission des relations de travail, la dernière offre de Pétro-Canada a été rejetée à 96,5% après 10 mois de lock-out.

Le conflit dure depuis plus d'un an et rappelons que Pétro-Canada a réalisé des profits nets de 2,7 milliards de $ en 2007 en hausse de 75% cette année.

Depuis quelques semaines, pour appuyer la campagne de boycott des stations-service, un petit geste d'appui consiste à apposer un autocollant sur le pare-choc ou la lunette arrière de notre véhicule et d'inciter parents, amis et collègues de travail à en faire autant (l'autocollant se décolle facilement même après plusieurs semaines). Ces autocollants sont disponibles au SEPB-575. N'hésitez pas à communiquer avec nous.

La solidarité n'est pas qu'un slogan que l'on crie, c'est surtout un geste que l'on pose!

DERNIÈRE HEURE

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'une entente de principe est intervenue entre les dirigeants de Petro-Canada et ceux de la section locale 175 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier. Nous ne connaissons pas le contenu de cette entente qui doit être ratifiée par les membres du syndicat. Rappelons que c'est l'ex-premier ministre du Québec, monsieur Lucien Bouchard, qui est intervenu, à la demande des parties, à titre de médiateur spécial dans ce dossier au début de décembre.

À n'en pas douter, les gestes d'appui par le boycott et la campagne d'autocollants ont porté fruits.

Les 262 militants de cette unité syndicale ont assurément passé une meilleure période des Fêtes cette année.

À NE PAS MANQUER!

Le prochain congrès de la section locale 575 se tiendra les 21 et 22 mai 2009. Toute la documentation relative à l'événement parviendra aux personnes dirigeantes des unités au printemps.

Le thème retenu est : « Évoluer, c'est grandir ».

C'est un rendez-vous!

Suite de l'Histoire d'horreur...

pour des employées non-syndiquées de Desjardins

La cour supérieure entendra la poursuite des employées de la caisse Desjardins de la Mitis dans le Bas St-Laurent.

Rappel

Rappelons que la commission des relations du travail (CRT) a condamné en août 2006 la caisse Desjardins de la Mitis a versé trois-quarts de millions de dollars à cinq employées de son centre de service de Ste-Angèle pour congédiement sans cause juste et suffisante en juin 2004. Les cinq femmes ont été réintégrées en octobre 2006.

Le 25 mai 2007, elles ont intenté une poursuite de 3,2 millions $ contre la Fédération des caisses Desjardins, son conseiller en relation de travail et l'enquêteur. Ces derniers ont déposé une requête en irrecevabilité en alléguant que la cause avait été jugée dans la décision rendue par la CRT en août 2006 contre la caisse Desjardins de la Mitis. Cette requête a été entendue le 2 septembre dernier à Rimouski.

Jugement

La juge Danielle Blondin de la cour supérieure estime que la CRT ne détenait pas la compétence pour prononcer une condamnation en dommages-intérêts contre la Fédération et ses préposés. Leurs gestes et atteintes se doivent d'être dénoncés et punis tout autant que ceux commis par l'employeur affirme t'elle.

Les cinq demanderesses, Francine Bernier, Lorraine Thibault, Colette Lepage, Louise Levesque et Ginette Pigeon pourront donc poursuivre le recours par lequel elles recherchent une condamnation à des dommages punitifs.

Voilà donc une histoire qui est loin d'être terminée et qui pourra faire réfléchir les membres du conseil d'administration de cette caisse, notamment en regard des responsabilités qui leur incombent.

Bravo à ces cinq femmes qui ont décidé de ne pas lancer la serviette !

Vœux de la saison

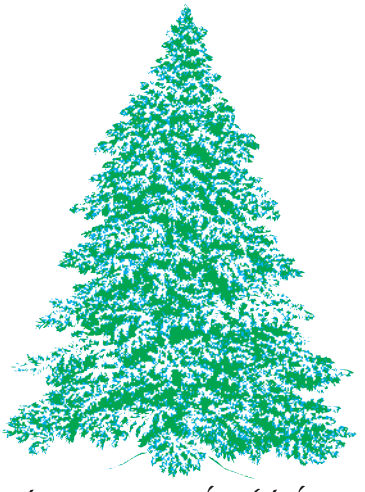

Santé, bonheur et prospérité sont les souhaits que tiennent à vous transmettre les membres du comité exécutif de la section locale 575 en ce début d'année 2009.

Bienvenue au SEPB-575

Une majorité de salariés du Centre Financier aux entreprises du Bas St-Laurent (CFE) relevant de la direction agricole du bureau de Rimouski a fait confiance à notre syndicat qui a déposé une requête en accréditation pour les représenter.

Nous souhaitons la bienvenue dans nos rangs à ces dix (10) salariés qui ont exercé leur droit de se regrouper dans le but de négocier collectivement leurs conditions de travail.

Vol. 6, No 2 • Hiver 2008

SEPB 575 FTQ

L'Écho SYNDICAL 575

Bulletin d'information du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau - Section locale 575

Président par intérim : **Guy Latour**

1200, avenue Papineau, bureau 250
Montréal, Québec H2K 4R5

Tél. : **514-522-6511 • 1-800-561-SEPB**
Télécopieur : **514-522-9000** ou **514-527-5759**
Courriel : **sepb575.desjardins @videotron.net**

Rédactrice et responsable de l'information :
Mireille Fillion
Collaboration :
Lizon Dufour, Claude Paquet, Gilles Paquet (FTQ)
Photos :
Mireille Fillion
Mise en page :
Marcel Huot
Impression :
Legris Service Litho inc.

Tirage : **3 700 exemplaires**

Toute production totale ou partielle des articles est permise et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la bibliothèque nationale du Québec – ISSN 1708-7554